



Légalité de la limite de temps d'une offre de remboursements

Par **Stéphane**, le **15/09/2010** à **08:04**

Bonjour à tous,
J'ai acheté un pc portable 300 euros avec une offre de remboursement de 100 euros.
J'ai bien acheté le portable durant la période où l'offre était valable.
Par contre il y avait une date limite pour renvoyer tous les papiers et obtenir le remboursement et malheureusement je l'ai laissé passé (je n'y avais pas fait attention).
Est-il vraiment trop tard ?
Cette date limite de renvoi des documents est-elle légale ?
Merci à tous.
Stéphane

Par **mimi493**, le **15/09/2010** à **10:36**

Ce type d'offre est purement contractuel donc si le contrat indique une limite, elle est à respecter